

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Nécrologie : M. Charles de Preux,
M. Henri Chavannes

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1923, tome 21, p. 192

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

NÉCROLOGIE

M. **Charles de Preux**, préfet du district de Sierre, est décédé après une vie bien remplie au service de son pays. Ancien élève du collège classique de l'Abbaye, qu'il fréquenta de 1874 à 1878, il occupa presque tous les postes qu'un homme politique peut occuper chez nous. Ses capacités et sa droiture lui valurent d'être successivement ou simultanément conseiller communal, député au Grand Conseil valaisan, conseiller d'Etat, député au Conseil national, conseiller aux Etats, préfet de Sierre, la seule fonction qu'il ait conservée jusqu'à sa mort. Il avait aussi, un certain temps, accepté la direction des grandes usines de Chippis et celle de la Banque cantonale du Valais. C'est donc une personnalité importante qui disparaît, mais c'est surtout un homme de bien, un beau caractère, franc et bien trempé. Les épreuves ne lui ont pas manqué, ni comme homme public, ni comme homme privé. La longue et pénible maladie dont il souffrait depuis très longtemps, il l'a supportée calmement, comme aussi les déboires que les circonstances épargnent généralement aux hommes politiques moins qu'aux autres. Et il est mort à l'âge de 63 ans, dans les sentiments du chrétien qu'il fut toute sa vie.

Un jeune élève de la classe de Principes, **Henri Chavannes**, de Chevenez (J.-B.), qui avait commencé, l'automne dernier, ses études latines, a été enlevé inopinément à l'affection de sa famille, de ses maîtres et de ses condisciples, pendant les vacances de Noël. Sans que rien le fût prévoir, une maladie de quelques jours terrassa une santé qui paraissait florissante. Le peu de temps qu'Henri Chavannes a passé au collège a suffi pour lui concilier l'affectueuse estime de tous ceux qui l'ont connu, et exciter de vifs regrets d'une disparition si prématurée : car il avait toutes les qualités du parfait étudiant. Les consolations d'une mort très édifiante adoucissent le chagrin de ses parents dont il était la joie.

Nous présentons aux familles des défunts nos religieuses condoléances.

R. I P.